

[REDACTED] le, 21 Juillet 2016

EDF Service Consommateurs

TSA 20021

41975 Blois Cedex 9

[REDACTED]
[REDACTED]
Lettre recommandée avec A.R.

(copie à ERDF [REDACTED])

Madame, Monsieur,

Compte-tenu de l'absence de réponses concrètes de la part d'EDF Service Clients à nos différents courriers et nombreux appels téléphoniques pour le remboursement de quelques appareils détruits suite aux innombrables coupures électriques sur notre secteur géographique, nous nous permettons de vous adresser ce pli par voie recommandée afin de vous faire part de notre incommensurable énervement:

- En vous rappelant que des mesures n'ont été effectuées par ERDF qu'entre le 20 Janvier et le 02 Février 2016, soit 7 mois après nos premiers appels téléphoniques et 4 mois après notre premier courrier de réclamation, que ces mesures n'ont rien donné de probant puisque cette démarche n'a été effectuée que 8 mois après nos premières réclamations et que le problème semblait s'estomper à cette période (sans l'intervention effective de la part des techniciens ERDF sur vos matériels et qui ont constaté que le défaut s'était "arrangé" de lui-même sans qu'ils comprennent, ou bien qu'ils sachent où se situait exactement ce problème, en principe sur la commune de "Drouges" dont nous dépendrions?).

- Qu'après une légère accalmie d'environ 4 mois (*entre Février et Mai 2016*), les micro-coupures ont recommencé de nouveau à perturber notre secteur géographique - *nos voisins y-compris* - (*je tiens à votre disposition les dates et heures correspondantes*). Ce qui n'est pas sans conséquences non plus sur notre box ADSL, déjà que nous n'avons pas une bande passante formidable, je vous laisse imaginer les inconvénients pour nos recherches d'emploi via internet.

- Vous, EDF, n'accédez pas à notre demande de remboursement des matériels détériorés à cause des vos coupures électriques intempestives (*pour rappel: un disque dur avec une batterie d'ordinateur portable et un congélateur*): en effet, lors de notre dernier entretien téléphonique avec vos services (09 69 32 15 15) le 19 avril 2016, vous nous avez indiqué qu'ERDF devait nous adresser un courrier pour la prise en charge financière des dégâts occasionnés. Ce à quoi, les techniciens d'ERDF sont passés chez nous, n'ont rien fait à part constater que l'installation dans notre domicile était correcte, et depuis, plus aucune nouvelles!

Nous vous demandons en tout premier lieu d'**Arrêter De Nous Prendre Pour Des Couillons**:

N'arrétant pas de vous défausser sur ERDF, qui doit prendre en charge selon vous ce dédommagement, nous vous rappelons que nous sommes clients d'EDF, qu'à ce titre nous réglons nos factures à EDF pas à ERDF, et que vous êtes notre seul interlocuteur dans cette affaire. Il vous incombe donc à vous, **EDF en tant que Service Public**, de satisfaire à notre demande au lieu d'essayer de "noyer le poisson".

En conséquence, nous exigeons maintenant des réponses efficaces de votre part, tant en ce qui concerne la résolution des ces coupures plus que désagréables, voire intolérables à notre époque, qu'au sujet du dédommagement de nos appareils défectueux suites à ces mêmes coupures électriques.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de notre courroux.

P.S. Nous vous conseillons d'aller faire un tour sur le blog <https://adnppdc.wordpress.com/> dans lequel vous venez de gagner largement votre place en raison de votre inefficacité, de vos délais de résolution monstrueux et de votre mauvaise foi!!!

[REDACTED]